

## ANNEXE

### Inspiration du modèle existant aux Pays-Bas : le système OV-Fiets

Créé en 2004 par une association et repris par la Société des Chemins de Fer Néerlandais (l'équivalent de SNCF Gares & Connexions en France) en 2008, le système OV-Fiets permet de **garantir à tous les usagers du train la possibilité de récupérer un vélo en gare afin de réaliser les derniers kilomètres d'un trajet à l'aide d'un mode de déplacement décarboné.**



Comptant initialement 800 vélos répartis dans 70 sites, OV-Fiets a rencontré un succès grandissant et propose aujourd'hui 20 500 vélos implantés sur plus de 300 sites, pour un total annuel d'environ 5 200 000 trajets.

L'emport des vélos est très contraint au sein du réseau ferroviaire hollandais (coût de l'emport fixé à 7€ quelle que soit la distance, vélos interdits aux heures de pointe...), aussi le gestionnaire du rail hollandais a souhaité proposer des alternatives crédibles et accessibles à tous. Le système OV-Fiets vient donc utilement compléter une offre de stationnement très développée puisque ce sont plus de 500 000 places de stationnements qui ont été déployées au niveau des 400 gares du réseau.

A ce sujet, la Région des Pays de la Loire, première région en termes de respect du nombre de stationnements de vélos sécurisés fixé par la Loi d'Orientation et des Mobilités, a pris l'engagement de proposer dans chacune des 132 gares du réseau ALEOP une solution de stationnement vélo sécurisé (consignes individuelles ou abris collectifs en fonction de la fréquentation de la gare).